

○ DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

• COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 28 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 28 mai 2024 à 20h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 17 mai 2024

Présents : Mmes CHAUSSADE, BAILLEUL, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER et TOULOU

Mrs BARRAQUE, CACHELOU, DUPONT, GRAGNON et SANZ

Absents non excusés : Messieurs ARAUJO, CATALAA et LEVEL

Absente excusée : Mme SEGUIN,

Secrétaire : Mme POUYOUNE-HORGUE

DÉLIBÉRATION N° 30**Installation d'un système de vidéo surveillance sur la Commune**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 10

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de mise en place de caméras de vidéosurveillance sur la voie publique et notamment : secteur Ecole, Secteur Atelier, Secteur Mairie, en vue de protéger les bâtiments communaux de potentielles intrusions ou dégradations.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE le principe de mise en place de caméras de vidéosurveillance sur la voie publique.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à ce projet et notamment :

- de transmettre au Préfet la demande d'autorisation correspondante ;
- de solliciter des subventions pour financer l'acquisition de ces équipements ;
- de démarcher les entreprises spécialisées en la matière.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire,

Alain SANZ

